

APPEL À PROJETS - 2025

AIDE FINANCIÈRE POUR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Description du programme et projets admissibles

- L'appel à projets a pour objectif principal d'encourager les pratiques écoresponsables dans les événements qui ont lieu sur le territoire de la MRC du Granit.
- Les demandeurs admissibles sont invités à soumettre leur projet d'événement afin de recevoir une aide financière servant au financement global de l'événement.
- Les demandeurs admissibles sont de tous types : municipalités, OBNL, particulier, etc.
- L'événement doit être de nature publique, donc être ouvert à la population générale.
- L'événement devra avoir lieu entre le 20 avril et le 31 décembre 2025.

Critères de sélection

À titre indicatif, l'évaluation des projets sera réalisée en fonction des critères suivants :

- La quantité de mesures écoresponsables mises en place, notamment parmi les 4 axes inclus au mini-guide des événements écoresponsables.
- La qualité des mesures écoresponsables mises en place :
 - Bonne qualité : îlot(s) de tri avec les trois bacs ainsi qu'une personne attirée à l'îlot pour assurer le bon tri par les participants ;
 - Qualité moyenne : îlot(s) de tri avec les deux bacs (poubelle et recyclage) sans affichage particulier ;
 - Qualité basse : poubelles disposées un peu partout dans la salle, un seul bac de recyclage.
- La sensibilisation des participants lors de l'événement en lien avec les mesures écoresponsables mises en place.

Exemple
↪

Aide financière

L'enveloppe totale annuelle de l'appel à projets est de 2 000 \$, répartis de la façon suivante :

- Un montant de 500 \$ est offert pour la tenue de deux événements locaux.
- Un montant de 1 000 \$ est offert pour un événement intermunicipal (ouvert et diffusé à des résidents d'au moins deux municipalités).

Politique - Nouveauté 2025

Un événement qui a obtenu l'aide financière de l'édition 2023 ou 2024 n'est pas admissible à l'édition 2025, ceci afin d'encourager d'autres demandeurs. Il pourra par la suite déposer une demande à l'édition 2026.

Pour déposer un projet

- Remplir le [formulaire](#).
- La demande doit inclure les éléments suivants :
 - Description du demandeur, de l'événement et de son ampleur (locale ou intermunicipale).
 - Description de l'ensemble des mesures écoresponsables qui seront mises en place lors de l'événement.

Date limite de dépôt d'une demande

14 mars 2025

